

PASPort: Programme d'appui au secteur (para) portuaire



Budget : 10 millions € ou
6.5 milliards FCFA



Période : 2019 – 2024



Localisation : zone portuaire
de Cotonou et Ville de Cotonou

Justification du programme

La bonne performance du Port Autonome de Cotonou (PAC), et le maintien de son attractivité vis-à-vis de ces proches concurrents, est un enjeu économique majeur pour le Bénin, qui retire de son activité des recettes considérables. La Belgique a décidé de s'investir de manière significative auprès des acteurs portuaires et du PAC, afin de relever ce défi en mobilisant les énergies et les compétences des acteurs publics et privés, en Belgique, au Bénin et ailleurs. Ce secteur doit pouvoir à la fois être un vitrine et une locomotive pour le développement économique durable et inclusif, dans l'intérêt bien compris des salariés, contractuels, des entreprises et partenaires, et bien entendu de l'Etat et au-delà de la population toute entière.

DES NOUS

Le portuaire de Cotonou est composée des structures qui œuvrent pour le maintien et la qualité de notre écosystème économique portuaire. Ces structures sont :

Le Comité de Coordination des Activités Portuaires (CCAP), organe de concertation sera complètement réformé afin qu'il joue pleinement son rôle de coordination, regroupe tous les responsables des structures qui opèrent

et syndicats professionnels au port de Cotonou

Ambitions du programme PASPort

L'**objectif général** est de contribuer à « *création d'emplois décents et durables, à l'augmentation des revenus des acteurs économiques et des ménages et à l'amélioration des équilibres macro-économiques.* »

L'**objectif spécifique** est « *d'améliorer la compétitivité du secteur portuaire à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la compétence des acteurs (para) portuaires.* »

Bénéficiaires ciblés :

Les bénéficiaires finaux sont les salariés et contractuels travaillant dans le secteur ainsi que les acteurs économiques clients du Port

Les bénéficiaires intermédiaires sont à la fois les administrations de tutelle (Ministère des Infrastructures et du Transport) ou partenaires (douanes, police, forces navales,), les sociétés d'Etat telle que le PAC, la SOBEMAP, les organisations représentatives des divers métiers portuaires et leurs membres (transitaires, dockers, commissionnaires, manutentionnaires, transporteurs, etc.....)

Résultats attendus de l'intervention

Une amélioration réelle de l'environnement des affaires et de la confiance des opérateurs économiques du pays et de la sous-région. Ce résultat ne pourra être atteint qu'à travers plusieurs actions concernant (i) le cadre stratégique et institutionnel du secteur, (ii) la sûreté maritime et portuaire (iii) les processus douaniers et la (iv) gouvernance portuaire.

Un appui significatif au montage de dossiers d'investissements stratégiques bancables et à la recherche de financement pour permettre notamment de mettre en œuvre le schéma directeur du Port Autonome

Un renforcement de la crédibilité et du professionnalisme des acteurs (para) portuaires ciblés via (i) la mise en place et le développement d'une démarche qualité chez les principaux acteurs, (ii) l'amélioration des processus de développement et de gestion des compétences (iii) la mise en œuvre des plans de formation du personnel (iv) la mobilisation des partenariats sud - sud et nord sud en matière de dispositifs de formation (v) l'amélioration des conditions de travail, et de sécurité et santé au travail.

Une mise en œuvre effective d'actions, de stratégies et de politiques environnementales pour et par les principaux acteurs, qui se fera notamment via (i) l'identification d'actions innovantes en matière de gestion des déchets et de l'énergie, (ii) l'appui à la mise en œuvre des systèmes de management environnemental, (iii) le respect des conventions internationales de type MARPOL, Cites, Bâle (iv) le contrôle de l'importation des produits dangereux et toxiques

Stratégie d'intervention

Le secteur portuaire regroupe des professionnels confrontés au quotidien à des délais, des procédures, des contraintes, des défis, des souhaits. Il est fondamental d'adopter le plus possible une *approche d'apprentissage et d'échanges de pairs à pairs* pour permettre un réel changement et un progrès accepté et acceptable par tous. Par ailleurs, le secteur portuaire *s'inscrit dans un espace local et régional*, celui de la ville de Cotonou, et au-delà, via les divers corridors routiers et bientôt ferroviaires, celui de l'hinterland, qui sont essentiels au bon fonctionnement du secteur. Enfin, la stratégie devra nécessairement *s'inspirer des bonnes pratiques pour chacune de ces actions en références aux meilleurs Ports*, et notamment les ports de la côte ouest africaine.

Contact :

Programme PASPort
02 BP 8118 Cotonou BENIN
www.enabel.be

En partenariat avec :



Avec le financement de :



PROPOS DE NOUS

La communauté portuaire de Cotonou est composée de plusieurs structures qui travaillent ensemble pour le maintien et la qualité de notre plateforme portuaire. Ces structures sont :

Le CCAP (Comité de Coordination des Activités) est une structure de décision qui sera complètement réformé afin de faciliter la réforme portuaire, regroupe tous les responsables du Port de Cotonou ;

Les Associations et syndicats professionnels au port